

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

093

Été 2011

Prix Architecture Midi-Pyrénées 2011

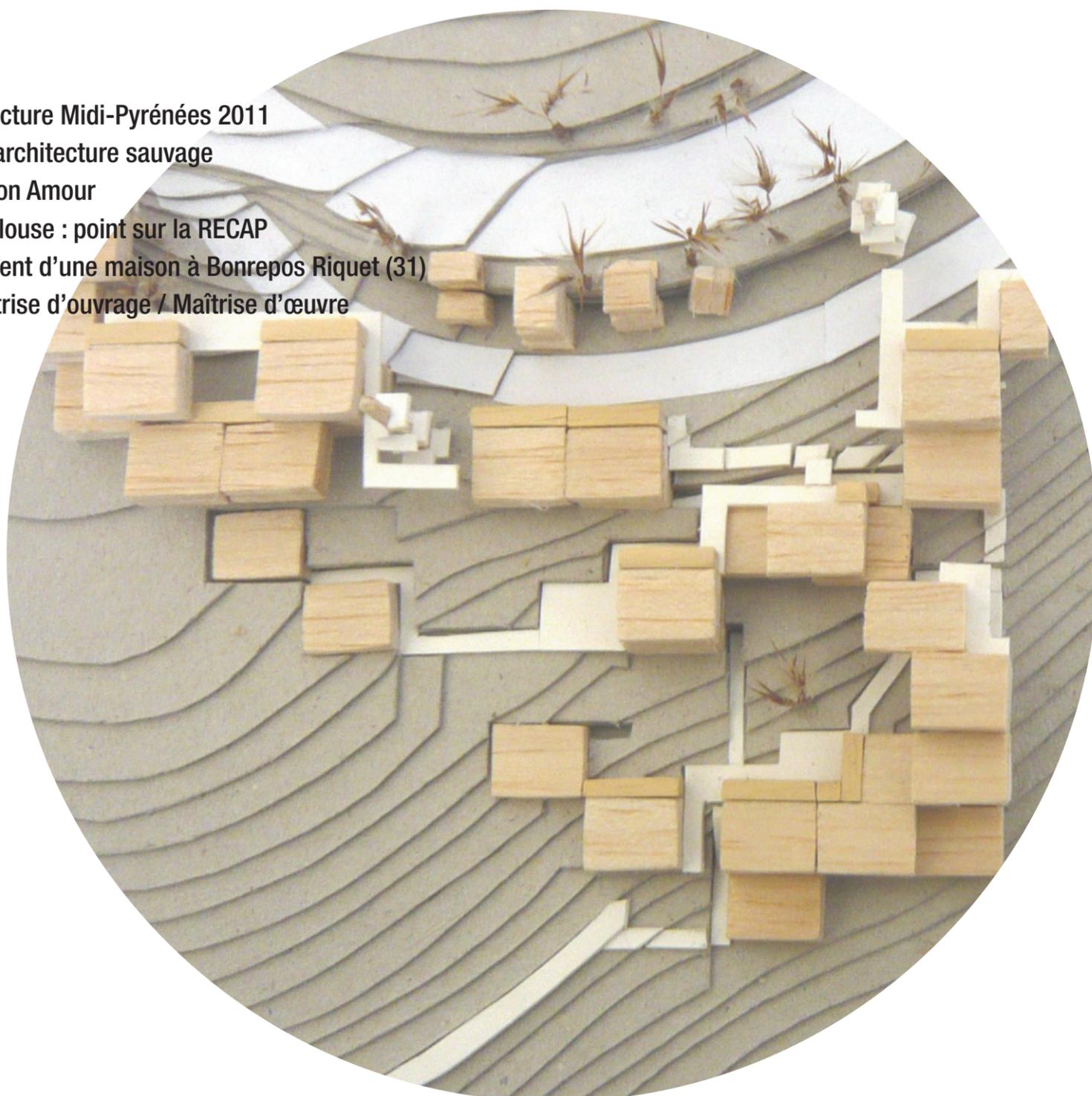
Le traité d'architecture sauvage

Floralies Mon Amour

Ville de Toulouse : point sur la RECAP

Aménagement d'une maison à Bonrepos Riquet (31)

Charte Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre



2,00 euros

ÉDITORIAL

Daniel Estevez

« Le mot art veut dire faire... faire c'est choisir et toujours choisir » nous ne faisons rien sinon choisir quelque chose qui nous précède. « Ainsi l'homme ne peut jamais s'attendre à partir de rien, il doit partir de choses déjà faites (ready-made), même, comme sa propre mère et son propre père. »
 Pour l'artiste Marcel Duchamp toutes les activités de création sont des productions de ready-made ou bien des travaux d'assemblage de choses déjà-là. Il s'agit d'une vision radicale de l'art. En son temps, c'est à dire dans la première partie du XX^{ème} siècle, elle fut l'un des points de départ de ce que l'on appelle aujourd'hui l'art contemporain.

L'art est toujours en avance sur l'architecture. Et le questionnement si ancien qu'a inauguré Duchamp n'a jamais vraiment été entendu dans le milieu de l'architecture à quelques exceptions près (Paul Nelson, Berbard Rudofsky, Robert Venturi, Yona Friedman, Herman Hertzberger, Lacaton-Vassal...). C'est qu'en architecture en général, la question du faire n'est pas trop interrogée. C'est notre angle mort. Productive et productiviste, l'architecture fonctionne toujours, dans son mode de production même, sur le principe d'un développement permanent : lotir, implanter, remplir, coloniser sont les mots de l'aménagement urbain.

Et même lorsqu'il s'agit de répondre aux questions inéluctables de nos ressources limitées ici sur cette planète en continue de

penser le « faire » sur le mode de la surenchère technologique. Triple vitrage, VMC double-flux, panneaux photovoltaïques, capteurs et régulateurs automatiques... construire ici c'est toujours produire, aller plus loin, en donner pour son argent. Et l'on se demande alors si l'expression « développement durable » n'est pas tout simplement un oxymore.

Mais en quoi pourrait bien consister une architecture antiproduktiviste ? On a même du mal à se l'imaginer. Peut-être faudrait-il se pencher d'abord sur une architecture de la transformation et du recyclage. Comme un vrai mode de conception contemporain. L'architecture de la simplicité, celle de l'efficience et de la précision, celle de l'économie de moyen et de l'intelligence des choix. Mais celle-là nous la connaissons, ce n'est rien d'autre que l'architecture des architectes et depuis Alberti, c'est cela le métier. Le savoir faire comme un savoir choisir, savoir décider, savoir apprécier ce qu'il est bon de faire à tel endroit. Ou de ne pas faire. Examiner la situation. Chercher la pertinence plutôt que la surenchère.
 « Demain, lorsque la normalisation des conduites et des métiers régnera définitivement, il sera trop tard. » c'est ce qu'écrivent Roland Gori, Barbara Cassin et Christian Laval dans leur livre *L'appel des appels*. Et il semble bien que la disparition de la notion de métier soit en définitive une facette importante de la menace écologique actuelle. Il faut défendre les métiers, c'est le seul avenir.

Dans ce cahier central, Plan Libre propose ce mois-ci d'observer un exemple de pensée du recyclage en acte. Une proposition d'architecture de transformation, modeste mais très sérieuse. Ce projet répond d'abord bien-sûr à l'urgence de conserver et réhabiliter des logements dans notre région. Mais il cherche aussi à démontrer que ce que l'on considère un peu vite comme un déjà-là sans intérêt, ici une résidence obsolète tout juste bonne à être enfin rasée, recèle en réalité des vertus inattendues. L'expertise de l'architecte est là : voir des ressources et des puissances là où le commun ne voit rien du tout. Ce contre-projet à l'inéluctable démolition de la résidence Les Florales à Ramonville est le travail de Anaïs Loyer, jeune étudiante à l'école d'architecture de Toulouse qui est désormais diplômée architecte. On verra qu'il y a également une forme d'engagement dans ce travail. Une intensité qui montre que le métier de l'architecte peut se déployer dans le contact et même dans l'empathie avec les habitants sans pour autant se perdre dans une simple prestation de service à des usagers capricieux.
 Un certain écho à l'attitude que Yona Friedman a défendue si souvent dans ses écrits : « Je tiens à signaler, d'abord, qu'il ne saurait être question, pour moi, de la participation de l'habitant tant vantée par les irréfélchis. Je cherche plutôt si la participation de l'architecte pourrait être utile quelque part. »

ACTIVITÉS

MAISON DE L'ARCHITECTURE Midi-Pyrénées

Appel à projets

A l'occasion de la 5^{ème} édition du Salon Maison bois & Eco Énergie, la Maison de l'Architecture produira une nouvelle exposition présentant une quinzaine de projets proposés par des architectes de Midi-Pyrénées.

Il s'agit d'exposer des projets réalisés de maisons individuelles (habitat et ses annexes, projet à ossature bois, maison bioclimatique, maison passive, bâtiment écologique)

Merci de nous faire parvenir ces projets avant le 20 octobre 2011. Par projet proposé : une à deux photos, plan, détail constructif.

Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées – Mail : ma-mp@wanadoo.fr

www.maisonarchitecture-mp.org

Retrouver l'actualité de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées en ligne, télécharger les derniers numéros de Plan Libre, consulter le règlement du Prix Architecture Midi-Pyrénées 2011 : 06^{ème} édition, adhérer

Prix Architecture Midi-Pyrénées 2011

Remise des candidatures pour le 19 septembre 2011 au plus tard.

La Maison de l'Architecture lance la 6^{ème} édition du Prix Architecture Midi-Pyrénées. Proposé tous les deux ans depuis 2001, en collaboration avec l'Ordre des Architectes, cet événement permet de promouvoir et récompenser la production des architectes inscrits en Midi-Pyrénées mais aussi les réalisations architecturales produites en Midi-Pyrénées de janvier 2008 à septembre 2011.

Tous les architectes et agrées en architecture, inscrits au tableau de l'Ordre National des Architectes peuvent concourir et sont invités à le faire.

Règlement téléchargeable sur le site de la Maison de l'Architecture : www.maisonarchitecture-mp.org

L'îlot 45 . Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
 45, rue Jacques Gamelin . 31 100 Toulouse
 Tél. : 05 61 53 19 89 . Mél : ma-mp@wanadoo.fr
 > entrée libre du lundi au vendredi
 de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

AGENDA

Conférence

Conferencia Madrid 100% Arquitectura
Pancorbo Arquitectos :
Ines Martín Robles et Luis Pancorbo
Jeu 29.09.11 à 18h30, Instituto Cervantes - Toulouse

www.cmaville.org

Rencontre

4^{ème} édition des Ateliers du patrimoine
Thème : Patrimoine et Architecture Contemporaine
Le 22.09.2011, Hôtel de Région – Toulouse

Événement

Les 25^{èmes} Rendez-vous de l'Architecture
Le Jeudi 1er. 12.2011, Entiere – Quint Fonsegrives

En soirée de clôture : proclamation des Résultats du Prix Architecture Midi-Pyrénées 2011

Organisation : Ordre des Architectes et Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées – Tél. : 05 34 31 26 66

Exposition

Mélancolie
Exposition photographique : Damien Daufresne, Renato d'Agostin, Michael Kenna, Caroline Halley
Du 09.09. au 29.10. 2011, Murs du jardin Raymond VI- Toulouse

9^{ème} exposition photographique à ciel ouvert pour une manifestation de plus en plus attachante, quasi au cœur de la ville et désormais incontournable du paysage artistique Toulousain. Cette année, comme toutes les thématiques, « Mélancolie » persistera comme un impact rétinien avec la Venise épurée de Michael Kenna, les turbulences urbaines parfois pleines de langueurs de Renato d'Agostin, les échappées rêveuses de Caroline Halley et le point de vue très construit de Damien Daufresne sur le sujet.

www.bizartpop.com

Congrès

42^{ème} Congrès des Architectes organisé par l'Unsa
Les 29, 30.09 et 1er.10. 2011, Hangar 14 - Bordeaux

Le thème du congrès 2011 de l'Unsa « L'architecte, des compétences pour tous » est à la fois une question, une ambition et une affirmation !

Plus d'infos sur : www.syndicat-architectes.com

Plan libre, le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Edition
Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
 45, rue Jacques Gamelin 31100, Toulouse
 tél. 05 61 53 19 89 / ma-mp@wanadoo.fr
 Dépôt légal à parution

N° ISSN 1638 4776

Directeur de la publication
 Pierre Duffau.

Rédacteur en chef
 Jean-Manuel Puig.

Bureau de rédaction
 Bernard Catllar, Daniel Estévez, Véronique Joffre.

Comité de rédaction
 Pierre Bonnard, Philippe Cierge, Vincent Defos Du Rau, Jean Larnaudie, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret.

Coordination
 Aurélie Bayol.

Informations Cahiers de l'Ordre
 Martine Aires.

Ont participé à ce numéro
 Raphaël Bétillon, Vincent Defos du Rau, Daniel Estevez, Anaïs Loyer, Gérard Ringon.

Graphisme
 Bachs estudi gràfic. Marta Bachs, Anissa Mérot.

Impression
 SFI Rotative.

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées. La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Mairie de Toulouse et le Club des partenaires : NPN, Prodware, Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi, Technal, VM Zinc.



Adhésion / Abonnement / Commande

○ Bulletin d'adhésion 2011

Professionnels : 50 euros / Étudiants : 20 euros

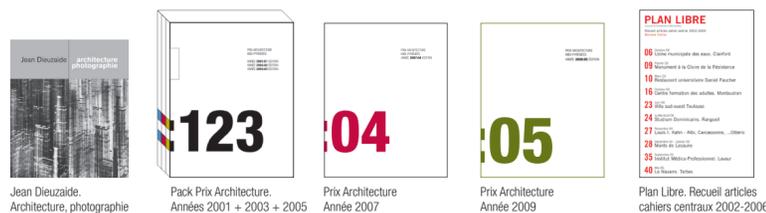
Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles...), d'être abonné à Plan Libre et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture...).

Un ouvrage au choix parmi les six déjà publiés est offert sur simple demande.

○ Bulletin d'abonnement à Plan libre pour une durée de 1 an / 10 numéros

Professionnels : 20 euros / Étudiants : 10 euros

○ Publications de la Maison de l'Architecture : 10 euros l'exemplaire



Nom Prénom

Profession Société

Adresse

Tél. E-mail

Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété, est à renvoyer accompagné du règlement à :
 Plan Libre / Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / E-mail: ma-mp@wanadoo.fr

LE TRAITÉ D'ARCHITECTURE SAUVAGE

Il y a une ironie sans doute voulue dans le titre du livre que vient de publier Jean-Paul Loubes ; cette architecture sauvage dont il entend parler peut-elle se plier à l'ordonnement et aux règles que requiert habituellement un traité ? On peut aussi penser qu'en qualifiant son livre de traité, il lui confère une ambition théorique.

Dès l'ouverture du livre, Jean-Paul Loubes architecte et anthropologue qui enseigne à l'École d'architecture et du paysage de Bordeaux situe sa réflexion dans une position de critique radicale à l'égard des positions développées par le mouvement moderne sur l'habiter. Quand en 2006, il propose la mise en place d'un master « architecture située », un des points de départ de sa démarche est de « briser, ou plus modestement de fissurer la pensée moderne qui a réduit l'habiter à la satisfaction d'une série de fonctions basiques et essentiellement biologiques où habiter signifie s'abriter, se nourrir, travailler et se reproduire ». Il ajoute même que « l'idéologie du management et l'idée de l'homme qui la sous-tend sont les derniers perfectionnements du fonctionnalisme réducteur (...) et que les effets de cette idéologie a réduit la formation des architectes à être des chief managers ». Une telle critique n'est certes guère nouvelle ; déjà dès les années 60-70, Henri Lefebvre et aussi Jacques Dreyfus avaient dénoncé les effets réducteurs de la pensée fonctionnaliste .

Mais la réflexion de Jean-Paul Loubes ne se limite à une simple reprise de ces critiques. La référence à la géopoétique fondée par l'écrivain Kenneth White occupe une place centrale dans sa pensée. Il l'a invité à intervenir devant ses étudiants « en pensant y trouver un renouvellement (...) dans la façon de conduire le projet (...) La sensibilité géopoétique porte en elle une autre manière d'être au monde » qui, pour Loubes, rend possible une autre conception de l'architecture : « ... Si la critique architecturale a essentiellement regardé l'architecture du point de vue de ses créateurs, des théories dont ils se réclamaient, remplaçant chaque oeuvre étudiée dans l'histoire des objets architecturaux ou dans l'histoire de leurs auteurs, elle a peu opéré en observant, décrivant, analysant les relations de l'objet architectural avec le monde. Et ce ne sont pas les considérations sur l'intégration aux paysages, la protection des sites qui suffisent à rendre compte de l'étendue de ces relations ».

Quelques phrases relevées au cours de la lecture permettent d'appréhender l'approche que propose le livre : « Habiter, c'est être sur terre »

« Notre vie ne s'accomplit que dans des lieux »

« ... en d'autres termes, il est loisible de se demander si l'appartenance à un horizon local n'est pas une des conditions nécessaires à l'édification de ce qui nous constitue en hommes » (citation de Françoise Choay placée en exergue du chapitre 4).

On pourra considérer que ces principes généraux ont déjà donné lieu à de nombreux commentaires de la part de philosophes, d'anthropologues et d'architectes. Mais la démarche de Jean-Paul Loubes s'enrichit au fil du livre de tout un ensemble de références qui explicitent sa pensée sur une manière de concevoir l'architecture différente de celle qu'il dénonçait plus haut.

Arrêtons nous sur quelques unes d'entre elles :

- La référence aux architectures vernaculaires : dans les années 60, Bernard Rudofsky réalisa une exposition et publia un ouvrage sur les « architectures sans architecte ».

Il y montrait comment ces architectures ignorées de la grande histoire manifestaient des savoirs complexes par lesquels elles s'inscrivaient dans leur espace.

- La référence aux habitats informels décrits par des anthropologues et des écrivains. Ces habitats ont souvent été considérés comme des « sous-habitats expulsés du corpus des habitats humains puisqu'on ne parvenait pas à leur reconnaître une forme. ... Dans quel compartiment de savoir va-t-on placer ces phénomènes? » Les urbanistes, comme celui que met en scène Chamoiseau dans son roman Texaco, sont souvent dans l'incapacité de penser que ces habitats recèlent une inventivité humaine dans la recherche de solutions, et leur intervention se résume souvent à envisager l'expulsion et la démolition.
- Les références à la pensée sur le développement local : les réflexions et les actions d'Alberto Magnaghi, dont j'avais rendu compte dans Plan Libre il y a trois ou quatre ans, ont montré que le développement, qu'il soit économique ou culturel, passe nécessairement par la dimension locale. Pour Magnaghi, il n'y a pas de « citoyenneté hors sol ». Concevoir le développement dans une dimension locale ne signifie pas un repli et un renfermement ; c'est la condition pour que soient prises en compte les potentialités propres à chaque lieu.
- La référence à des maisons réalisées par des architectes : Jean-Paul Loubes donne plusieurs exemples de maisons qu'il considère comme des « architectures situées », c'est à dire prenant en compte le lieu où elles sont implantées. La photo qui illustre la couverture du livre en est un exemple : c'est la maison Glenburn construite à Victoria en Australie par l'agence Sean Godsell Architects. Plus près de nous on peut aussi voir des photos de la maison sur la dune construite par Lacaton et Vassal au Cap Ferrat, ou encore la maison construite par François Roche à Sommières.

- Les références au Land Art qui « replace le site au centre du message de l'artiste. » A l'encontre de cette signification que peut receler le land art, Loubes considère certaines interventions comme d'immenses blessures, par exemple celles de « ces peintres du désert qui barbouillent au pistolet des étendues montagneuses sublimes au Maroc ou dans le Sinaï ».
- Parmi les références , la cabane occupe une place de choix. Par le rapport qu'elle instaure avec l'extérieur, elle est radicalement différente de la maison. Son histoire est marquée par des personnalités comme celle du poète américain David Thoreau qui construisit sa cabane à Walden. Dans quelques lignes au ton lyrique, Jean-Paul Loubes la célèbre : « L'édification d'une cabane est la première manifestation de la volonté d'habiter, c'est à dire d'être sur terre... Elle manifeste une volonté extérieurement visible, un savoir faire, une prise de possession du territoire par un arrangement d'objet qui, s'il ne tient pas nécessairement du projet, (...) relève au moins de la manifestation du pouvoir de transformation du constructeur. »

Curieusement, dans le prolongement de ce qui est écrit sur la cabane, Jean-Paul Loubes intitule le dernier chapitre de son livre « de la cabane de Dali à la maison de Gala et de Dali ». Il analyse en détail avec une série de plans l'évolution de la maison de Port Ligat depuis la première cabane de pêcheur qu'occupa Dali. La moitié des photos du petit carnet hors texte est consacrée à la maison de Dali. Ajoutons cependant que Kenneth White dans sa préface exprime de manière discrète mais claire les réserves que lui inspire « les fresques grotesques d'Avida Dollar ».

Au début de cette note de lecture, j'ai noté que Jean-Paul Loubes pensait trouver dans la géopoétique un renouvellement dans la manière de conduire le projet. On peut certes penser que les savoirs, les expériences qui sont mentionnés dans ce livre sont destinés à participer à ce renouvellement, mais rien n'est dit sur les modalités concrètes de leur mise en oeuvre dans le travail de projet des étudiants qui ont choisi de s'engager dans ce master d'« architecture située ». Les savoirs et les pratiques qui sont convoqués dans cette démarche, n'impliquent-ils pas d'autres manières d'exercer le métier d'architecte? Comment les définir?

PS : Au moment où je rédigeais cette note de lecture, le hasard m'a fait tomber sur un article de Véronique Petiot écrit en collaboration avec Pascal Baeteman « L'habitat vernaculaire, une clef pour habiter la terre ». Cet article qui aborde des questions proches de celles du livre de Loubes est paru dans le n°24 du bi-mensuel « Le Sarkophage ».

Gérard Ringon, sociologue



Jean-Paul Loubes, *Traité d'architecture sauvage*, éditions du Sextant, 2010, (préface de Kenneth White) ; 175 pages.

Floralies Mon Amour

par Anaïs Loyer, projet de fin d'étude, atelier Daniel Estevez et Christophe Hutin, ENSA Toulouse 2011

La résidence les Floralies, située à Ramonville, doit être démolie, et ses habitants relogés dans un nouveau quartier bâti sur les champs voisins. Le quartier possède pourtant de nombreuses qualités de vie. C'est aussi un quartier auquel ses habitants sont attachés, pour certains depuis plus de 30 ans, ils souhaitent donc y rester. Dans un contexte actuel de manque de logements, pourquoi démolir/reconstruire ce quartier, qui possède déjà de nombreuses qualités architecturales, et auquel on pourrait apporter une qualité d'espace supérieure à celle de logements neufs, à coût moins élevé grâce à une réhabilitation ? La réhabilitation s'impose.

Anaïs Loyer

Espaces à investir

« Moins la hiérarchie des espaces me paraît vraiment intéressante, d'avoir une place centrale commune au plus grand nombre de flux, et après des espaces plus intimes. »

« Ce que j'aimerais, c'est d'avoir un espace partagé, plutôt que mon jardin individuel. Il veut mieux avoir un bel espace que plein d'espaces petits où l'on ne se rencontre pas. »

« J'aime bien cette notion de différents espaces, qu'on sente la définition de petits espaces. »

« C'est pareil il y a des degrés d'intimité à respecter. La convivialité c'est bien mais pas tout le temps. »



Sous couvert.

« Mais, ça fait 30 ans que j'habite là. Je suis arrivé juste après la construction, en 1985. Mais je vais faire comment là-bas avec le chien ? Ici on est protégé. Je peux l'emmener se promener, même quand il pleut. Avec des buildings je pourrais plus. »

« Il y a par exemple un monsieur. Un monsieur âgé, avec son chien, sa cigarette à la bouche. Une fois je l'ai croisé, je me suis dit : mais finalement, il n'était pas là l'immobilier! Parce qu'à cette personne, sa seule activité c'est de se promener avec son chien, de dire bonjour, il est beau... Il est tout le temps dehors. Et finalement, ces personnages qui sont tout le temps dehors, ils créent une âme. C'est pour ça que quand on dit l'âme des Floralies, pour nous ça a du sens. »



Chez moi, et un peu plus...

« Par rapport aux Floralies, il y a des accès individuels à chaque logement, et là c'est un grand changement culturel de partager le même accès. Je pense que ça va changer l'identité, enfin la vie qu'on a du passage entre la rue et le chez-soi. »

« Mais la social c'est pas 24h sur 24 quand même. C'est pareil, il y a des degrés d'intimité à respecter quand même! »



Copains en vue.

« La courserie longue, c'était aussi une manière de voir loin. Quand on entre, on voit des copains des connaissances, on peut dire bonjour de loin, et même des autres bâtiments... »



Ma terre.

« C'est espace devant chez moi, il est agréable, on a un miroir qui nous fait de l'ombre l'été. C'est moi qui ai mis le table devant, pour faire des apéritifs, ou des repas partagés. »

« Est-ce qu'on peut garder une bande verte pour se cacher? »

« Vous voyez, aux Floralies, les racines donnent pas mal de dégâts au point de vue des fondations. »

« Pour les jardins, ceux qui se sont au rez de chaussée, ils seront cotés? »



Courseurs d'intimité

« Mais la social c'est pas 24h sur 24 quand même. C'est pareil, il y a des degrés d'intimité à respecter quand même! »

« C'est vrai, c'est quand l'es tranquille chez toi que tu peux ensuite l'ouvrir aux autres. »

« Il faudrait réfléchir à ce qu'on ne doit pas en voir sur les terrasses. »

« C'est histoire de se retrouver, c'est mieux qu'un balcon une terrasse peut. »

« Ah c'est sympas une terrasse sur le toit hein? »

Les vastes balcons extérieurs et les terrasses ont été conçues dans le but de leur partie de cette disposition, et des vues. Le principe de base de ce programme est l'édification des cellules. La toiture de la cellule du niveau inférieur servent de terrasse à celle du niveau supérieur.



Décorer.

« Excusez-moi, la longueur d'une barre? Ah, ça fait 6 blocs des Floralies. »

« Mais j'aurais bien vu, je sais pas un décroché sur l'étage. Pas un cube simple. »



Pas sous mes fenêtres.

« Est-ce qu'on pourrait essayer d'avoir le plus de lumière naturelle dans les parkings? »

« Et la garage à vélos? »

« Je n'ai même pas trop que l'espace commun donne sur les parkings. »

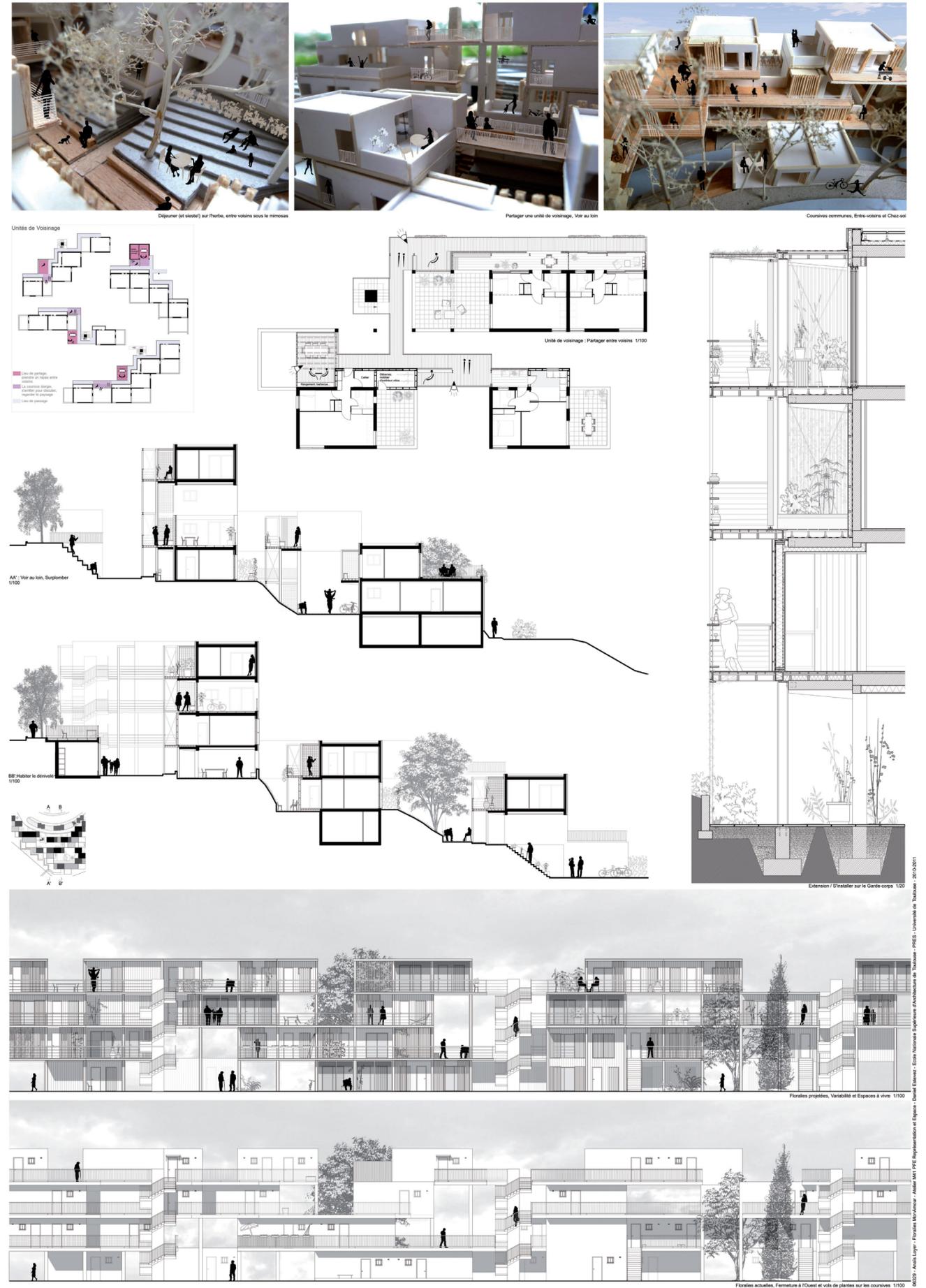
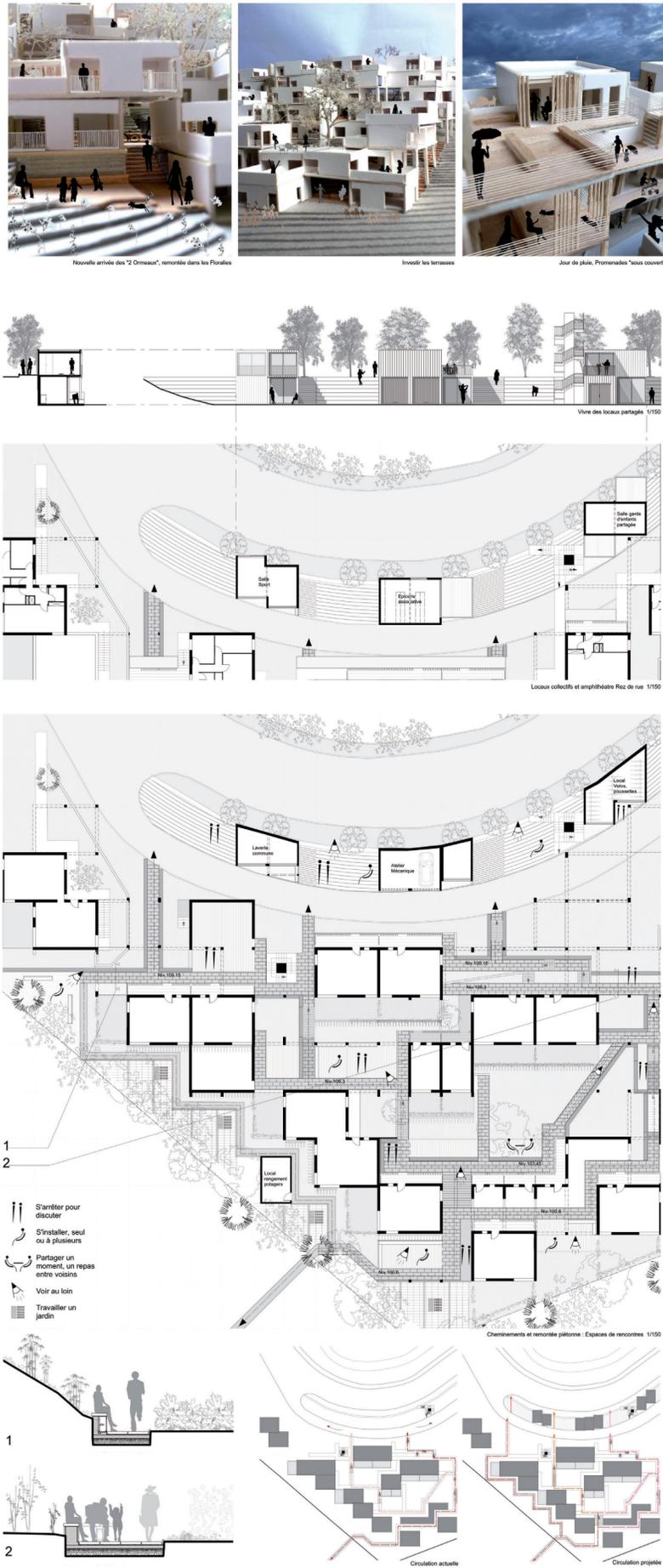
« Je voudrais pas avoir trop de béton, ou de voitures sous mes fenêtres. »

« Non, mais tout le monde va oublier au moins une place, et déjà il n'y en a pas assez. »

« Je pense que le stationnement il n'y en a pas assez. Parce qu'après on se retrouve dans des bâtiments où il y a des voitures garées partout, et on n'a pas envie d'y aller. »

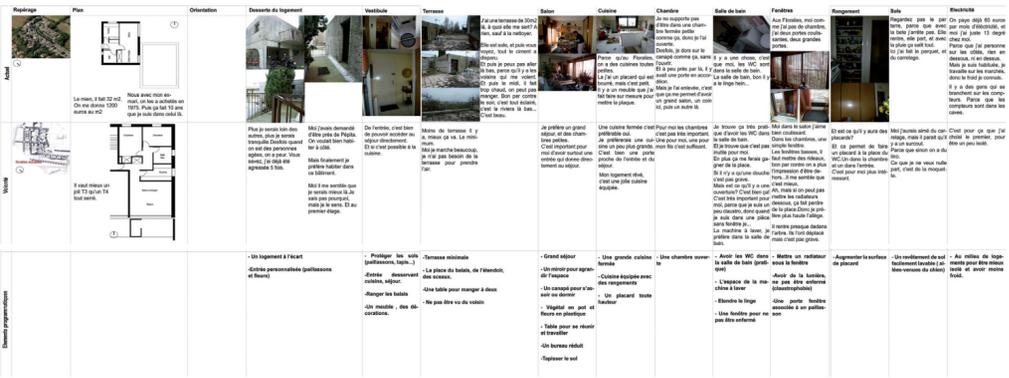
Des parkings ont été aménagés en-dessous et au-dessus de la voie principale, soutenus par un important mur de soutènement, qui assure fortement le dessin du terrain.





Odette Blaise
 Une grande cuisine fermée équipée
 Un salon chambre
 L'espace du linge
 Avoir de la lumière (clausrophobie)
 Les WC dans la salle de bain

"Mon logement rêvé, c'est une grande cuisine équipée"
"J'ai trouvé un nouvel emploi, je vais m'occuper d'une chambre, en plus des marchés que je fais le weekend. Ça me fera un peu de sous pour me rembourser"

Plan, Orientation, Desserte de logement, Vestibule, Terrasse, Cuisine, Chambre, Salle de bain, Fenêtres, Rangement, SDB, Balcon

Logement Odette Blaise - Actuel / Projeté 1/50

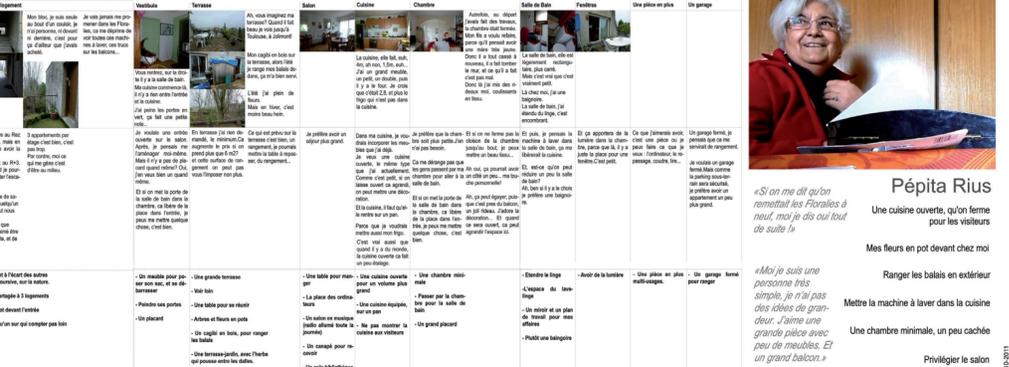
Odette Blaise



Plan, Orientation, Desserte de logement, Vestibule, Terrasse, Cuisine, Chambre, Salle de bain, Fenêtres, Rangement, SDB, Balcon

Pépita Rijs
 Une cuisine ouverte, un ferme pour les visiteurs
 Mes fleurs en pot devant chez moi
 Ranger les balais en extérieur
 Mettre la machine à laver dans la cuisine
 Une chambre minimale, un peu cachée
 Privilegier le salon

"Si on me dit qu'on remet les Florales à neuf, moi je dis oui tout de suite"
"Mei je suis une personne très simple, je n'ai pas des idées de grandeur. J'aime une grande pièce avec peu de meubles. Et un grand balcon"

Plan, Orientation, Desserte de logement, Vestibule, Terrasse, Cuisine, Chambre, Salle de bain, Fenêtres, Rangement, SDB, Balcon

Nombre logements total	277
Nombre logements zoom	52
Logements existants	52
Logements projet	54
Surfaces :	
T1 existant	16 m2
T1 projet	21,5 m2
T2 existant	33,4 m2
T2 projet	devis exterieur: 39,5 m2 / devis interieur: 48,8 m2
T3 existant	67,7 m2
T3 projet	devis exterieur: 79 m2 / devis interieur: 93,5 m2
T4 existant	190,3 m2
T4 projet	devis exterieur: 234,5 m2 / devis interieur: 272,2 m2



Logements existants, Logements projetés

ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Veille marchés publics

Interventions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur les opérations suivantes :

> Mairie de Muret : construction d'un espace restauration et réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Jean Mermoz (31)

Difficulté : le CROA est intervenu concernant le montant du forfait d'honoraires de l'équipe retenue (7,6% avec OPC) en alertant la Mairie sur le risque de sélectionner une offre anormalement basse.

Réponse : la Mairie de Muret nous a répondu que l'offre retenue n'était pas la moins-disante du point de vue du prix. Elle était classée 6^{ème} et l'offre financière moyenne en était très proche. De plus, l'offre la moins chère se retrouvait au 8^{ème} rang du classement technique des offres. Ainsi, l'offre retenue paraissait être la mieux-disante.

> ENAC : rénovation du bâtiment Bréguet situé sur le site de l'Ecole (31)

Difficulté : l'AAPC passé par l'ENAC avait retenu notre attention sur 3 points : un planning était demandé, la rémunération était un critère pondéré à 50%, et le diplôme exigé des candidats était précisément le DPLG.

Réponse : concernant le planning, il nous a été indiqué qu'il ne s'agissait en aucun cas de demander aux candidats un planning détaillé par corps d'état. L'ENAC s'est dit particulièrement vigilant sur le choix de l'offre la mieux-disante et non la moins-disante. Enfin, les candidats qui ne présentent pas le titre « DPLG » ne seront pas écartés.

> Montauban 3 Rivières : aménagement berges du Tarn (81)

Difficulté : la procédure retenue était celle de l'appel d'offres, inadaptée pour un marché de maîtrise d'œuvre. De plus, le règlement de consultation indiquait que les candidats devaient remettre une note technique. Or cette note pouvait constituer une remise de prestation. Enfin, la pondération du critère « prix », égale à 60% pouvait amener au choix d'une offre anormalement basse.

Réponse : la Communauté de Communes, rejette notre argumentation concernant l'appel d'offres, procédure autorisée par les textes. D'autre part, il y aurait confusion quant à l'existence d'une note technique. Enfin, la pondération permet de ne pas risquer un dépassement important de budget.

Le doublement des extensions de bâtiments existants : une annonce qui doit disparaître

Le Conseil National de l'Ordre des Architectes s'insurge contre la mesure qui prévoit de relever de 20 à 40 m² le seuil d'exonération du permis de construire pour une extension.

Après avoir déjà exprimé son opposition à cette mesure le 2 mai 2011 (voir information diffusée en page 12 du Plan Libre 92), le Conseil National a renouvelé son mécontentement et saisi le Premier Ministre ainsi que le Ministre de la Culture et de la Communication.

Ci-dessous, communiqué de presse publié le 27 mai 2011 :

« Le Conseil National de l'Ordre des Architectes dénonçait solennellement les mesures annoncées par Benoist Apparu dans un communiqué de presse diffusé alors même que la concertation n'était pas officiellement terminée, ce qui montre le peu de cas qu'il fait de l'avis des professions concernées.

La « mesure emblématique » (selon le communiqué AFP du 27 mai) qui vise à « doubler la surface pour laquelle une simple déclaration préalable suffit pour agrandir sa maison » relève d'une démagogie à courte vue.

En effet, indépendamment des sérieuses difficultés auxquelles se heurtera son application par les élus responsables de l'aménagement de leur territoire, cette mesure sera source d'une grande sinistralité et surtout mettra ces nouvelles constructions hors du champ des dispositifs d'amélioration de l'accessibilité et de protection de l'environnement annoncés pourtant à grand son de trompe dans le Grenelle 2 !

Les architectes demandent donc instamment au Premier Ministre de retirer cette proposition prise trop hâtivement sans considération de l'intérêt général ».

De son côté, le CROA Midi-Pyrénées a alerté les députés de la région au sujet de cette réforme dont les conséquences néfastes

ACTUALITÉS

Nouveau régime de responsabilité applicable aux associés de SCP

L'article 30 de la loi n°2011-331 du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques et certaines professions réglementées modifie le régime de responsabilité applicable aux associés d'une société civile professionnelle (SCP).

Jusqu'à présent, les architectes associés d'une SCP étaient tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales à l'égard des tiers.

Avec la réforme, le caractère solidaire de la responsabilité des associés de SCP est supprimé en ce qui concerne les obligations nées postérieurement à la publication de la loi. Cela signifie, que les créanciers de la société ne peuvent plus agir contre un seul associé pour obtenir le paiement intégral de leur créance et qu'ils doivent d'abord agir auprès de la société avant de se retourner, si besoin, vers chacun des associés.

Le caractère indéfini n'est en revanche pas modifié et les associés répondent toujours indéfiniment sur leur patrimoine personnel des dettes sociales à l'égard des tiers.

Source : CNOA

Le respect de la RT 2012 : les modalités de contrôle avant et après les travaux

Un décret du 18 mai 2011, publié au Journal Officiel du 20 mai 2011, définit les modalités d'établissement des attestations de respect de la RT 2012 que devront obligatoirement fournir les maîtres d'ouvrage lors du dépôt du permis de construire et à l'achèvement des travaux.

Ce décret sera complété prochainement par un arrêté qui proposera des modèles types d'attestation.

Plus d'informations sur le site : www.architectes.org/actualites/nationales-juridiques

PROCHAINES FORMATIONS

PÔLE DE COMPÉTENCES EN FORMATION CONTINUE DE MIDI-PYRÉNÉES

ENSA de Toulouse
83, rue Aristide Maillol - BP 10629
31106 Toulouse
Tél : 05 62 11 50 63

Pour de plus amples informations, programmes et inscriptions en ligne aux stages, consulter le site du Pôle : www.polearchiinformation.org

Les équipements sportifs : de la programmation à la réalisation

Après avoir initié un cycle de conférences en 2010, sur le thème « les équipements sportifs, de la programmation à la réalisation », puis le cursus de formation depuis mars 2011, par les modules à Toulouse, « comprendre les enjeux de l'adéquation des équipements sportifs à l'évolution des besoins, maîtriser le cadre réglementaire » et à Montpellier, « connaître les principaux types d'équipements sportifs », l'ENSA de Toulouse (CIFCA), en collaboration avec le CNFPT, poursuit son action par le cursus de formation continue incluant des visites d'équipements sportifs et des conférences dans chacun des modules.

Le thème du prochain module (**Paris, 27 - 30 septembre 2011, module 3 : 980 euros, nets de taxes**) : « **comprendre le rôle des acteurs et les fonctions des équipements sportifs, savoir planifier et programmer** ».

Les modules 4 et 5 se dérouleront à :

- **Barcelone** « comprendre les enjeux urbains, architecturaux et fonctionnels, savoir s'adapter au contexte européen » (22 - 25 novembre 2011, 1 290 euros, nets de taxes)

- et à **Toulouse** « Diagnostiquer, moderniser, concevoir, réaliser » (24 - 27 janvier 2012, 540 euros nets de taxes).

Nadia Sbïti, Architecte, Enseignante ENSA de Toulouse, Directrice du Pôle de Compétences en Formation Continue de Midi-Pyrénées

Inscription à la formation continue « Architecture, Environnement et Développement Durable 2011-2012 » : pensez-y maintenant !

La prochaine formation continue « Architecture, Environnement et Développement Durable » débutera le vendredi 7 octobre 2011. Elle s'adresse en priorité aux architectes de la région Midi-Pyrénées, aux bureaux d'études techniques et leurs salariés ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage et techniciens de collectivités locales et d'état. Elle s'organise en différentes séquences thématiques, avec au total **28 journées** réparties sur la période octobre 2011 - juin 2012. Elle mêle cours ou conférences avec le traitement de cas d'études, ainsi qu'un bon nombre de visites d'opérations dans le sud-ouest, en Catalogne, en Allemagne et dans les pays limitrophes.

Cette formation continue connaît un vif succès auprès des architectes en exercice avec, à ce jour, plus de 220 anciens stagiaires certifiés. Elle aborde avant tout, de manière pragmatique, la qualité environnementale comme valeur ajoutée architecturale. Elle vise à :

- appréhender les enjeux actuels de la qualité environnementale de l'architecture et de son impact sur le développement durable des villes et des paysages,

- permettre aux maîtres d'œuvres, dans leurs réponses aux appels d'offres de la maîtrise d'ouvrage, de faire évoluer leurs sens critiques et leurs savoir-faire sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets, en respectant l'environnement et dans une perspective durable,

- approfondir la connaissance des acteurs concernés, des différentes approches, des évolutions des normes et réglementations ; avec notamment la montée des exigences bioclimatiques insuflées par la RT 2012,

- être en mesure d'évaluer la nécessité de faire appel à d'autres compétences et de les solliciter de façon efficace.

Frédéric Bonneaud, Architecte, Docteur en physique, Enseignant ENSA de Toulouse, Chercheur LRA - ENSA de Toulouse, Responsable pédagogique de la formation

Inscriptions possibles jusqu'au vendredi 30 septembre 2011
Téléchargement de la plaquette de présentation et d'inscription : http://www.polearchiinformation.org/formations_1.html
Renseignements : annie.montovany@toulouse.archi.fr (Tél : 05 62 11 50 63)

Nouveau fonctionnement du Pôle de compétences en formation continue de Midi-Pyrénées

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie et au dialogue social, ouvre le droit à toute personne, notamment au salarié, d'être acteur de son parcours de formation et de qualification.

Depuis plus de 25 ans, la tutelle de la profession (DAU initialement... puis DAPA, et aujourd'hui, DGP) impulse une politique de développement de la formation continue des architectes, par une procédure nationale et annuelle incitative de soutien financier aux projets de formation. Elle a souhaité rapprocher la demande de formation de celle de l'offre sur le terrain, à travers l'instauration de Pôles régionaux de compétences : c'est ainsi qu'est né le Pôle de Midi-Pyrénées fondé par l'École Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Toulouse, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées (CROAMP), et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), qui offre un panel de formations conséquent chaque année depuis 2002.

De son côté la profession, a décidé le 23 mars 2007, de s'engager dans une démarche de formation continue obligatoire à compter du 1er janvier 2008, touchant tous les inscrits au Tableau de l'Ordre.

Les employeurs, les cadres, les salariés, considèrent ainsi d'une même voix que la formation professionnelle continue tout au long de la vie constitue une opportunité pour trouver les réponses adaptées aux enjeux de l'emploi et aux besoins de compétences des entreprises d'architecture.

Le bilan du taux de formations suivies par les architectes est cependant navrant tant au plan national que régional. En effet, depuis la mise en place du dispositif de déclaration de formation en 2008, seulement 14 % des architectes inscrits au plan national ont déclaré avoir réalisé au moins une action de formation. Pour Midi-Pyrénées, ce sont 249 architectes (soit moins de 16% de la population inscrite au Tableau régional) qui ont indiqué avoir suivi une formation.

L'existence du Pôle est en grande partie liée aux nombres d'architectes qui suivent des formations, d'autant que les subsides attribués chaque année par la Direction Générale des Patrimoines diminuent, alors que le nombre de pôles en France augmente. La politique tarifaire volontairement basse appliquée depuis l'origine en Midi-Pyrénées visait à faciliter l'accès à la formation pour le plus grand nombre. Faute d'augmentation du nombre de stagiaires (on a même assisté à une baisse conséquente du fait de la crise, bien que cela puisse paraître paradoxal, c'est une constatation nationale), les rentrées d'argent sont en baisse, ce qui, au lieu de permettre de constituer une véritable entité à même de gérer au mieux l'offre de formation et l'organisation de ces formations, met la structure « administrative » du Pôle (assurée par l'école d'architecture) en déficit chronique.

Devant cette situation alarmante, le Directoire du Pôle a décidé de modifier son mode de fonctionnement, afin de ne pas faire supporter les « déficits » à la seule école d'architecture.

Dès la rentrée de septembre, l'offre de formation sera proposée d'une part, comme par le passé par l'école d'architecture et, d'autre part, par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes. L'ENSA de Toulouse s'assurera de la mise en place de formations théoriques ou de fond, qualifiantes. Le CROAMP s'assurera, quant à lui, de la meilleure prise en compte possible des formations « pratiques » au bénéfice des professionnels désirant se former.

Philippe Moreau, Architecte Urbaniste en Chef de l'Etat, Conseiller pour l'Architecture DRAC Midi-Pyrénées

Nouvelles formations proposées par le CROA Midi-Pyrénées

Dans le cadre de cette réorganisation du Pôle, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées proposera deux formations dès le 4ème trimestre 2011 :

• Organisation et méthodes de travail

3 modules de formation indépendants d'une journée et demi chacun se répartissant en deux séquences : un jour de formation collective et ½ jour de formation - accompagnement en agence (dans un délai de 1 à 3 mois après la fin de la première séquence).

Module 1 - Optimiser la réponse aux dossiers de candidatures et maîtriser son image / Module 2 - Optimiser sa gestion documentaire : documents et données de travail, contrôle des documents avant envoi / Module 3 - S'appuyer sur la démarche processus pour structurer l'agence et optimiser son fonctionnement

Calendrier et lieu des journées de formation collective : Module 1 : jeudi 20 octobre 2011 / Module 2 : jeudi 3 novembre 2011 / Module 3 : jeudi 17 novembre 2011

CROAMP - L'îlot 45 - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse

Coût : 700 euros nets de taxes par module (hors frais de déplacement hors agglomération toulousaine pour la deuxième séquence). A partir du 2ème stagiaire pour une même agence, le coût par stagiaire sera minoré.

• Efficacité énergétique : les solutions constructives Bois

Cycle de formation de 7.5 jours portant sur le thème de l'architecture bois, la qualité environnementale et les solutions de basse consommation énergétique. Cette formation pourra être suivie en totalité ou par modules indépendants « à la carte ».

Module 1 - Le matériau bois, enjeux, ressource et composants (1 jour) (ce stage constitue le pré-requis indispensable à tout autre stage de formation du CNDB) / Module 2 - Technologies de construction bois (1 jour) / Module 3 - Enveloppes bois et étanchéité à l'air (1 jour) / Module 4 - Bâtiments bois durables (1 jour) / Module 5 - Façades bois (1 jour) / Module 6 - Solutions constructives mixtes bois - béton (1 jour) / Module 7 - Conduite d'un projet bois (1 jour et demi)

Calendrier : de novembre 2011 à mi-février 2012

Lieu : CROAMP - L'îlot 45 - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse ou sur sites selon les modules

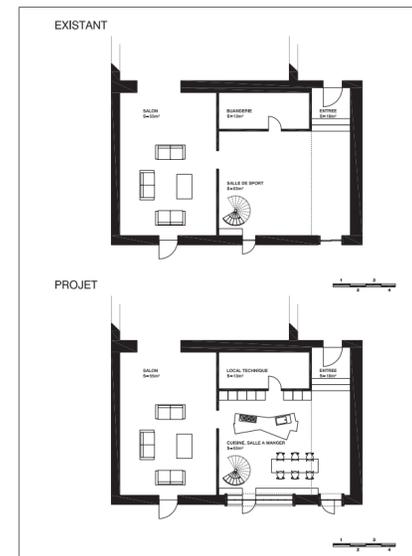
Coût : 1 850 euros ht pour le cycle complet de 7.5 jours / Module 1 : 315 euros ht / Module 2 : 315 euros ht / Module 3 et 4 : 630 euros ht / Module 5 : 415 euros ht / Module 6 : 330 euros ht / Module 7 : 500 euros ht

Les programmes détaillés de ces deux nouvelles formations seront disponibles sur : www.architectes.org et www.polearchiinformation.org

AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON À BONREPOS RIQUET (31)

Maître d'ouvrage : Privé
Architectes mandataires : **Castagne et Betillon/Dorval-Bory**
BET Structure : **Claude Carasquer**
Date de réception : **2008**
Montant des travaux : **70 000 euros HT**
Surface SHON : **78 m²**

Crédit photo : © Bénédicte Favarel

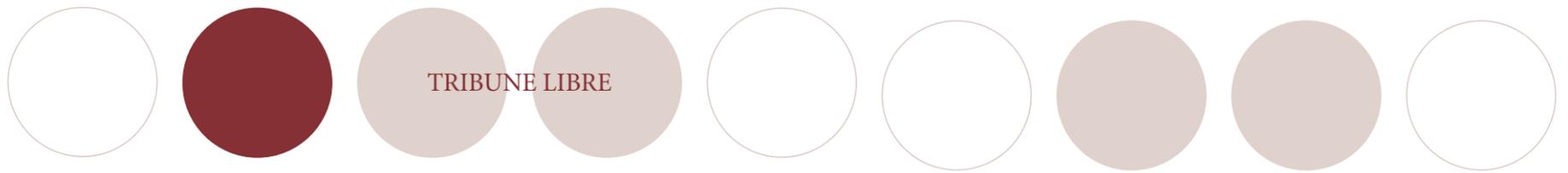


A proximité de Toulouse, les vallons du Lauragais sont parsemés de fermes basses en briques, simples constructions vernaculaires ponctuant le paysage. La bâtisse à réhabiliter répondait typiquement à un tel cadre. Accueillante, celle-ci fait face à la campagne toulousaine, avec ses haies plantées de cyprès, d'aubépines, et ses clochers-murs rythmant le paysage d'une douceur florentine. Ainsi, pour donner à cette résidence une allure de villégiature, il s'agissait de retrouver les caractéristiques d'une maison de vacances, de rechercher la dimension contemplative d'un tel lieu, propice au repos et au dialogue avec la nature.

Dans la pièce principale, jusqu'alors négligemment utilisée comme lieu de stockage informel, il a été choisi de créer un très grand volume à vivre, réhabilitant par la même l'étage en une mezzanine.

Ce large espace au programme indifférencié (à la fois cuisine, salon, salle à manger, bureau), par sa simplicité, se devait d'exister dans un rapport direct à l'extérieur, aux vallons noyés sous le soleil du midi. Ainsi, au-delà d'un quelconque programme d'aménagement intérieur, la structuration du projet allait naître précisément de ce rapport culture/nature, intérieur/extérieur. L'intervention porterait donc sur l'interface, dans la masse du mur de brique du fameux enclos que Claude Parent qualifiait de « première manifestation volontaire dans le domaine de l'acte de bâtir ». C'est dans le jeu de plein et de vide de cet appareillage jusqu'à présent timidement percé que se joue alors le projet : après le mur, vient la fenêtre. Dès lors, le cadrage du paysage, sa pénétration dans l'espace bâti deviennent source d'architecture. La découpe de la brique impose deux approches radicalement opposées : cadrage à la française, cadrage à l'italienne. Dans la première, verticale et étroite, les contraintes structurelles sont faibles, le linteau court, la vision segmentée mais la lumière pénètre sur toute la hauteur de la bâtisse, la gradation des couleurs se perçoit vivement, entre l'azur du zénith, la blancheur de l'horizon jusqu'au brun nadir. Cette baie traditionnelle de maçonnerie, d'un classicisme tout religieux, s'oppose à la seconde, à l'italienne donc. La fenêtre bandeau accompagnée de sa prouesse technique bascule dans le modernisme, elle

s'allonge et avale le paysage dans toute son étendue, dans un format cinémascope qui impose alors un regard différent sur cet environnement naturel. L'intervention sur la façade relève alors d'une chirurgie de précision, avec ses deux incisions en béton au cœur de l'appareillage : opérer ainsi à même la brique dans la région n'est pas chose facile, le geste se doit d'être franc, assuré et assumé. Au pays où la brique se consomme aujourd'hui en plaquage, en bardage, en trompe l'œil et en fond de teint, ce projet a pour lui son honnêteté. L'honnêteté de clients qui savent écouter et comprendre, l'honnêteté d'un maçon qui accepte de travailler avec la complexité et l'honnêteté de son architecture. Ici le dialogue entre les matériaux est authentique, le béton cauterise la brique, le verre filtre à peine la lumière qui inonde alors enfin le grand espace à vivre. Depuis l'intérieur, on contemple alors le paysage en deux formats, deux façons de voir les choses... des fenêtres avec vue.



CHARTRE MAÎTRISE D'OUVRAGE / MAÎTRISE D'ŒUVRE

Au nom de l'intérêt public de l'architecture, maîtrise d'ouvrage publique et maîtrise d'œuvre privée s'engagent dans un processus vertueux.

Le 6 juin 2011, la Ville de Toulouse et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse signaient avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et l'Association des Ingénieurs de Midi-Pyrénées la deuxième édition de la « Charte Maîtrise d'Ouvrage Maîtrise d'Œuvre des bâtiments publics ».

Fruit d'un long travail d'échanges entre les partenaires signataires, cette Charte détaille les rôles et interventions de chacun au cours de la passation et de l'exécution d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Son objectif est de préciser, à l'intérieur du cadre réglementaire en vigueur, les modalités pratiques des relations de la maîtrise d'ouvrage publique avec la maîtrise d'œuvre privée pour les opérations concernant les bâtiments publics.

Forts de cette expérience, les partenaires de la maîtrise d'œuvre ambitionnent d'initier la même démarche vis-à-vis d'autres grands donneurs d'ordre publics.

Nous reproduisons ci-dessous le discours prononcé par Vincent Defos du Rau, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées à cette occasion.

M. le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse,
M. le Maire de Toulouse,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre présence aujourd'hui, pour cet acte symboliquement fort que représente la signature d'une Charte – document d'intention – entre la Collectivité Toulousaine, Ville de Toulouse et CUGT, en tant que Maîtrise d'ouvrage publique, d'une part, et des professionnels représentant la Maîtrise d'œuvre privée, d'autre part.

Je tiens à vous dire, Monsieur le Maire, toute la satisfaction qui est la nôtre, non seulement d'avoir collaboré avec la Ville de Toulouse pour réaliser ce document, mais aussi celle de nous inscrire dans une logique de dialogue régulier et de partenariat pour l'élaboration de futurs documents et pour le suivi et la mise en application de cette Charte.

Mais encore, et peut-être surtout, en préambule, je tiens à vous remercier pour le retentissement que vous avez souhaité donner à cette manifestation, dont vous vous doutez bien que la publicité et le rayonnement ne peuvent que recevoir tout l'agrément et le soutien des professionnels de l'architecture de Midi-Pyrénées.

Vous dire, à vous acteurs de la maîtrise d'œuvre, architectes, professionnels de l'ingénierie du bâtiment et plus largement du cadre de vie, la satisfaction qui est la mienne d'être un de ceux qui vous représentent aujourd'hui.

Je ne rentrerai évidemment pas dans un commentaire de détail de cette Charte, document d'intention qui vise à préciser les rôles, interventions et responsabilités de chacun dans la passation et l'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre, mais me contenterai de rappeler ce qui, à nos yeux, en constitue le fondement et les enjeux.

Le fondement premier, c'est celui de la qualité globale du bâti et de l'environnement dans lequel nous évoluons chaque jour, et dans lequel nous souhaitons évoluer demain. Maîtrise d'ouvrage publique et Maîtrise d'œuvre privée, nous partageons cet impératif : « L'Architecture est d'intérêt public » ; c'est le cadre et l'objectif de notre mission, et dont la charte est un des outils d'application.

Outil d'application au service de l'esprit plus que de la lettre du Code des Marchés Publics ou de la loi MOP,

car on sait bien que la stricte application des cadres réglementaires et légaux, si elle va de soi, n'est pas toujours suffisante pour instaurer la qualité et la réussite des ouvrages construits in fine.

Ce fondement premier, l'intérêt public de l'architecture, résulte davantage d'une qualité de dialogue et d'une bonne connaissance réciproque des acteurs que du seul cadre légal.

De plus, Monsieur le Maire, nous sommes redevables à nos concitoyens de cet objectif de qualité, aussi bien vous, qui exprimez et traduisez les attentes de la Collectivité, que nous, professionnels, qui devons les intégrer et les construire spatialement tout autant que les construire durablement dans l'espace public.

Les enjeux qui en découlent sont doubles :

- Créer les conditions dans lesquelles seront obtenues des réponses pertinentes face aux attentes de la Maîtrise d'ouvrage. Clarifier ces attentes, améliorer leur compréhension par les équipes de Maîtrise d'œuvre, favoriser l'émergence de réponses cohérentes. Programmer, c'est-à-dire anticiper non pas la mais les demandes dans un domaine d'action élargi.
- Expliquer et détailler les attendus économiques, provoquer les échanges et les rencontres permettant de finaliser un projet, de produire une offre complète et argumentée. Rechercher l'optimum d'un résultat.

Atteindre ces objectifs, c'est inscrire les procédures de passation de marchés publics de maîtrise d'œuvre dans le respect du Code des Marchés, bien sûr, mais au-delà, c'est créer un processus vertueux, satisfaisant pour l'ensemble des parties prenantes : les Maîtres d'ouvrage, les Maîtres d'œuvre et les usagers.

C'est tout ce que la Charte nous invite à faire, et c'est justement tout son intérêt.

Comprendre l'importance d'un programme, comprendre l'importance du contrat de maîtrise d'œuvre, choisir un mode opératoire pour une procédure adaptée, pour un concours, appréhender pleinement le champ d'intervention de la maîtrise d'œuvre, ce d'autant plus que les missions de l'architecte n'ont cessé de se complexifier et de se diversifier depuis quelques années.

Il était devenu capital de rappeler nature et contenu des missions de base, des missions complémentaires ou supplémentaires, de faire en sorte que ces missions

soient comprises et appréhendées de la même façon par l'ensemble des parties.

A cette compréhension des natures de prestations sont associées, et ce n'est évidemment pas un tabou, les valorisations des missions de maîtrise d'œuvre. Et pour un maître d'ouvrage, comprendre le prix d'une prestation, c'est garder à l'esprit l'exigence de qualité que nous avons évoquée plus haut, et éviter de s'en remettre au seul critère du prix. C'est éviter de sélectionner des offres anormalement basses, qui sont potentiellement très préjudiciables à la qualité requise et résiduelle des projets.

Pour conclure, ce que contient cette Charte, qui résulte de plus de deux ans de discussions entre nous, et qui en constitue sans doute le gain le plus précieux, c'est une bien meilleure connaissance réciproque de nos attentes, de nos modes opératoires. Et au regard des enjeux que je rappelais en commençant, à savoir la primauté de l'intérêt public sur l'ensemble de nos actions, c'est encore une fois, primordial.

C'est donc pour nous un véritable document de référence que nous signons aujourd'hui. Il a été établi grâce à un dialogue, lui aussi, « de qualité », fait de constance et d'écoute, ce qui m'amène, et j'en terminerai là, à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui y ont contribué, en particulier :

- Monsieur Laurent Nieto et l'ensemble de ses collaborateurs pour la Ville de Toulouse
- Monsieur Philippe Mercier pour l'AIMP et l'ensemble des professionnels de l'ingénierie de Midi-Pyrénées,
- ainsi que mes prédécesseurs au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes MP, Joseph Almudever, initiateur de la démarche et signataire de la première charte en 2002, mais aussi Philippe Vigneu, Marie-Martine Lissarrague, anciens présidents de l'Ordre des Architectes, Jérôme Terlaud et Danièle Damon, anciens vice-présidents.

Je n'oublie pas enfin de remercier les membres de l'actuel Bureau de l'Ordre, Philippe Cirgue, Marc-Paul Zavagno, Louis Kieken et Gilles Taulier, qui ont œuvré avec constance et ténacité, et veillé à toujours faire vivre ce partenariat avec la Ville et l'AIMP, jusqu'à l'aboutissement que nous paraphons aujourd'hui.

Je vous remercie.

La Charte est téléchargeable sur le site www.architectes.org (rubrique actualités régionales / Midi-Pyrénées) ou disponible sur demande auprès du Croa Midi-Pyrénées (05 34 31 26 66)